

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

23 mai 2016

SOMMAIRE

City Car Investments S.A.	70802	Kloster Investments S.à r.l.	70805
Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) Investor S.à r.l.	70830	Kommun Garanti Reinsurance S.A.	70807
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.	70848	Labrusca Fund	70809
Constellation Software Luxembourg	70847	La Rose Blanche Immobilière S.A.	70804
Core Wireless Licensing S.à r.l.	70803	Lex Investments Holdings S.A.	70804
Crystal Nordic Holding S.à r.l.	70812	Lezam S.A.	70809
Dutch Delight (Luxembourg) S.à r.l.	70848	Lezam S.A.	70811
Finlabo Investments Sicav	70848	Lezam S.A.	70810
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	70843	Lilu Verlag S.à r.l.	70803
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	70839	Lingohr	70810
HE Enterprises Lux 2 S.à r.l.	70846	Lise & Fils S.A.	70811
HE Gaggenau 1 S.à r.l.	70846	Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l.	70806
Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	70843	Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l.	70809
Inteclux Software Engineering S.A.	70810	Luxaro Retail Holding S.à r.l.	70808
Interfid Investment S.A.	70811	Lux'Charity S.à r.l.	70808
International Consulting Agency SA	70804	Luxembourg Investment Company 110 S.à r.l.	70848
Investissement Immobilier Européen S.A.	70810	Lux Pest Control S.A.	70808
Investissements Progressif et Constant S.A.	70806	Mantaray IP S.à r.l.	70802
IRAF Heidi	70806	Mauritius (Luxemburg) Investments S.à. r.l.	70807
Jeans Century Invest S.A.	70805	MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l.	70802
Kech	70809	MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l.	70802
Kemon S.A.	70805	MPG Finance	70803
Kent Inter Holding S.A.	70807	SIFI - Société Internationale de Financements et d'Investissements S.A.	70848

Mantaray IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 179.654.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078032/10.

(160043336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 142.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016078038/13.

(160043180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

MEIF 4 Luxembourg C Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 166.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016078039/13.

(160043016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

City Car Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.897.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 9 mars 2016 à Luxembourg ville

L'Assemblée décide:

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.
3. De modifier l'adresse d'un administrateur auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:
Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016080007/18.

(160046630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MPG Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.865.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 02 mars 2016

- Acceptation de la démission, avec effet au 31 décembre 2015, de Monsieur Jean Lambert, gérant de la société.
- Acceptation de la nomination avec effet immédiat de la société Regere Mgt. Services S.A., dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133, gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016078052/15.

(160043292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Lilu Verlag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 11, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 189.513.

—
Procès-verbal

Par la présente, l'associé unique de la société Lilu Verlag sàrl, société à responsabilité limitée au capital de 12500 €, adopte la résolution suivante:

- Changement de siège social

Ancienne adresse:

11, rue des prunelles

L-3539 Dudelange

Nouvelle adresse:

11, route de Kayl

L-3514 Dudelange

Le changement de siège social sera effectif à partir du 1^{er} mars 2016.

Dudelange, le 29 février 2016.

L. Miranda Eires

Gérante & Associée unique

Référence de publication: 2016079523/21.

(160045625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Core Wireless Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.611.503,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.920.

—
EXTRAIT

Le seul actionnaire de la société, anciennement «MOSAID Technologies Incorporated Luxembourg Branch», est une succursale luxembourgeoise d'une société canadienne anciennement dénommée «MOSAID Technologies Incorporated».

La société mère a changé sa dénomination en «Conversant Intellectual Property Management Inc.» avec effet au 1^{er} janvier 2014. De ce fait, la succursale luxembourgeoise a également changé sa dénomination, avec effet au 1^{er} janvier 2014, en «Conversant Intellectual Property Management Inc. - Luxembourg Branch», représentée par «Conversant Intellectual Property Management Inc.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016079969/18.

(160046642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Extrait des résolutions

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 26 janvier 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Il résulte en outre du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 février 2016 que:

- La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2016079515/17.

(160044839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 mars 2016

En date du 7 mars 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter la réélection du mandat d'administrateur de Moira Potgieter, Leslie Perlman et Stephen Farrugia comme administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2015 jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes annuels 2016. L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a également décidé d'accepter la réélection de Yellowwoods Administration Services Luxembourg S. à r.l. comme commissaire aux comptes avec effet au 22 mai 2015 jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes annuels 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/03/2016.

Référence de publication: 2016079520/16.

(160045715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

International Consulting Agency SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 139.578.

Dépôt à rectifier: numéro de dépôt L140230789 du 23/12/2014

Extrait du procès-verbal du 22/12/2014 à 10h

Selon le procès-verbal des résolutions prises par l'administrateur unique de la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA en date du 22/12/2014, il a été décidé le point suivant:

1. Décision de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22/12/2014.

Mr Jean GREFF

Administrateur Unique

Référence de publication: 2016079471/21.

(160044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Jeans Century Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.672.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 12h45

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs mandats d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14.05.1960 à COTTBUS et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 08.03.1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA et Monsieur Mathieu COURTOIS remplaceront les mandats des deux Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEANS CENTURY INVEST SA

Référence de publication: 2016079488/20.

(160045533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kloster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.238.

—

Suite au Contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 30 novembre 2015 entre Monsieur Gandossi Massimiliano et Monsieur Patrick Haller, il résulte que:

- Monsieur Gandossi Massimiliano est titulaire de 400 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de la société KLOSTER INVESTMENTS S.à r.l.

Suite au Contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 30 novembre 2015 entre Madame Ruijiao Liu et Madame Christine Picco, il résulte que:

- Madame Ruijiao Liu est titulaire de 400 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de la société KLOSTER INVESTMENTS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLOSTER INVESTMENTS S.à r.l.

Référence de publication: 2016079497/17.

(160045015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2016

Monsieur REGGIORI Robert, Mademoiselle RINALDI Mariagrazia et Monsieur STEIN Martin sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur STEIN Martin est renommé Président. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

KEMON S.A.

Robert REGGIORI / Mariagrazia RINALDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016079504/17.

(160045396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

IPC, Investissements Progressif et Constant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.103.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 10 mars 2016

Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INVESTISSEMENTS PROGRESSIF ET CONSTANT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016079478/14.

(160045107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

IRAF Heidi, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.018.

EXTRAIT

La société IRAF HEIDI HOLDINGS, associé unique de la Société, a été dissoute en date du 30 décembre 2015. Conformément à la loi en vigueur, les 12,500 parts sociales détenues par l'associé précité, ont été transférées de plein droit, en date du 30 décembre 2015, comme suit:

- 6,375 parts sociales au profit de INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No. 2), L.P. dont le siège social se situe Regency Court, Glatigny Esplanade, GY1 1WW St Peter Port, Guernsey, société immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 2093.

- 6,125 parts sociales au profit de IRAF HEIDI (GUERNSEY) LIMITED, dont le siège social se situe Regency Court, Glatigny Esplanade, GY1 1WW St Peter Port, Guernsey, société immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 59139.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour IRAF HEIDI

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016079479/21.

(160044789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.193.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 24 février 2016, que l'associé unique de la Société, Italian Logistics Mezzco S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 204.509;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016079525/19.

(160045152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de réunion du Conseil d'administration du 11 mars 2016 que:

* Le Conseil d'administration a pris acte du décès en date du 01/02/2016 de l'administrateur, Monsieur Gianfranco BERGAMASCHI.

* A été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur décédé:

- Monsieur Lionel Elie MAMANE, informaticien, né à Ixelles (Belgique) le 5 mai 1979, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016079506/17.

(160044843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mars 2016

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

M. Mats Johan Adner

M. Björn Ryd

M. Karl-Ove Andersson

M. Peder Björk

M. Anders Larsson

M. Anders Johansson

M. Måns Montell

Mlle Åsa Viklund Lång

Leur mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale nomme également KPMG Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016079511/23.

(160044902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.815.

Résolutions circulaires du Conseil de Gérance prises en date du 3 mars 2016

- Il convient de noter que le siège social de la société est transféré au 12D, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.

Certifié sincère et conforme

Mauritius (Luxembourg) Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2016079568/14.

(160045445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lux Pest Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 156.792.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2016

Les actionnaires de la société LUX PEST CONTROL S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2016, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur unique de:

- Monsieur Ivan NINKOVIC,

vient à échéance en 2016, l'associé unique décide de ne pas renouveler son mandat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Ivica KNEZEVIC, né 26/04/1966 à Sisak, demeurant à J.J. Stroosmayera 163, 44000 Sisak

au poste d'administrateur unique pour une durée de quatre années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

La société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016079528/20.

(160044869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lux'Charity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.447.

EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales signé le 14 janvier 2016 que:

- 625 parts sociales de la société Lux'Charity S.A R.L. ont été transférées de Monsieur Andrea DRESCHER à Monsieur François PRIVAT;

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 11.875 parts sociales par Monsieur Andrea DRESCHER;

- 625 parts sociales par Monsieur François PRIVAT;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016079529/19.

(160045417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Luxaro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 177.170.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Mr. Wolf Franz Thomas Alexander, Gérant de catégorie A de la société n'a plus son adresse au:
211, Glacis Road

Portland House

Gibraltar

Mais au:

34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Référence de publication: 2016079530/15.

(160045516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.167.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 24 février 2016, que l'associé unique de la Société, Italian Logistics Mezzco S.à r.l., a transféré la totalité des 1000 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 204.509;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. 1000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016079526/19.

(160045083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Labrusca Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.323.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 4 Mars 2016 a décidé de la clôture du processus de liquidation et a décidé de confier SEB Fund Services S.A., 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald la garde pour une période de 5 ans de tous les documents comptables, livres, registres ainsi que tous les autres documents de la Société.

Référence de publication: 2016079533/12.

(160045346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kech, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.137.

EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir, SUPER DYS, a désormais son siège social situé au:

- 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour KECH

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016079502/13.

(160044825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.649.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant que administrateur de la société de droit luxembourgeois Lezam S.A. sise à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Gary DENNIS.

Référence de publication: 2016079537/10.

(160045081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.474.

Par jugement du 10 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a rouvert la liquidation de la société anonyme INVESTISSEMENT IMMOBILIER. EUROPEEN SA, dont le siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été dénoncé en date du 25 janvier 2012 (RCS B 34 474).

Luxembourg, le 14/03/16.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Référence de publication: 2016079477/15.

(160044758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Februar 2016

Es wurde beschlossen,

- den Rücktritt von Herrn Oswald HENKES, geboren am 3. Juni 1958 in Manderfeld (Belgien), wohnhaft in B-4760 Manderfeld, Lanzerath 39 A, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, anzunehmen.

- den Rücktritt von Herrn Andreas CLASSEN, geboren am 25. März 1984 in Sankt Vith (Belgien), wohnhaft in B-4770 Amel, zur Hülsburg 8, Born, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 14. März 2016.

Für INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A.

Aktiengesellschaft

THG Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016079469/18.

(160045191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Volker Engelbert, beruflich ansässig in Heinrich-Hertz-Straße 2, D-40699 Erkrath, mit Wirkung zum 28. Oktober 2015, bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2016 stattfindet, als neues Verwaltungsratsmitglied im Wege der Kooptierung zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079524/11.

(160045085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.649.

Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant que administrateur de la société de droit luxembourgeois Lezam S.A. sise à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Graham J. WILSON.

Référence de publication: 2016079536/10.

(160045081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lise & Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 154.392.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Schiffflange, le 18 janvier 2016 à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société 'LISE & FILS S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Marco LISE,
demeurant à L-3317 BERGEM, 63, rue de la Forêt;

- Monsieur Pierre LISE,
demeurant à L-3316 BERGEM, 22, rue Basse;

- Monsieur Marc THIMMESCH,
demeurant à L-3937 MONDERCANGE, 25, rue de Neudorf.

2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Pierre LISE,
demeurant à L-3316 BERGEM, 22, rue Basse;

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société "'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (R.C.S. Luxembourg B 35889).

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Schiffflange, le 18 janvier 2016.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2016079546/29.

(160044990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Interfid Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 116.169.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2016 que:

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur David RAVIZZA, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079470/15.

(160045367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Lezam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.649.

—
Par la présente, je me permets de vous informer que je démissionne en tant que Commissaire aux Comptes de la société de droit luxembourgeois Lezam S.A. sise à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Andrew MANN.

Référence de publication: 2016079539/10.

(160045081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Crystal Nordic Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.757.

In the year two thousand and sixteen, on the first day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Nordic Tankers LuxCo S.à r.l. (formerly known as Harbour LuxCo S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-one thousand four hundred eight United States dollars and eighty-four cent (USD 61,408.84), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159677 (the "Shareholder"),

represented by Mrs. Khadigea Klingele, lawyer, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 1 February 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Crystal Nordic Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of 16 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202757 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To convert the existing nine hundred ninety-six thousand (996,000) class B ordinary shares, one thousand (1,000) class B1 shares, one thousand (1,000) class B2 shares, one thousand (1,000) class B3 shares and one thousand (1,000) class B4 shares into respectively existing nine hundred ninety-six thousand (996,000) class A ordinary shares, one thousand (1,000) class A1 shares, one thousand (1,000) class A2 shares, one thousand (1,000) class A3 shares and one thousand (1,000) class A4.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred eighty thousand United States dollars (USD 9,980,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to ten million United States dollars (USD 10,000,000.-).

3 To issue four hundred ninety-seven million nine hundred ninety-six thousand (497,996,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class A1 shares, one thousand (1,000) new class A2 shares, one thousand (1,000) new class A3 shares, one thousand (1,000) new class A4 shares, four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) new class B ordinary shares, three thousand (3,000) new class B1 shares, three thousand (3,000) new class B2 shares, three thousand (3,000) new class B3 shares and three thousand (3,000) new class B4 shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for:

(i) four hundred ninety-seven million nine hundred ninety-six thousand (497,996,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class A1 shares, one thousand (1,000) new class A2 shares, one thousand (1,000) new class A3 shares, one thousand (1,000) new class A4 shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million sixty-three thousand two hundred ninety-five United States dollars and seventy-three cent (USD 35,063,295.73) by Nordic Tankers LuxCo S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind and a contribution in cash; and

(ii) four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) new class B ordinary shares, three thousand (3,000) new class B1 shares, three thousand (3,000) new class B2 shares, three thousand (3,000) new class B3 shares and three thousand (3,000) new class B4 shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-four million eight hundred eighty one thousand five hundred thirty-four United States dollars and twenty-eight cent (USD 34,881,534.28) by Crystal Holding LLC and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind and a contribution in cash.

5 To acknowledge the resignations of Michiel KRAMER and Mats EKLUND as managers with immediate effect, and to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the extraordinary general meeting of shareholders will approve the next annual accounts.

6 To requalify Thomas SONNENBERG as class A manager and Antonis TZANETIS as class B manager of the Company with immediate effect.

7 To appoint Terje ASKVIG as new class A manager and Frederik RYEFLORENTZ as new class B manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration in replacement of the resigning managers.

8 To fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object clause of the Company.

9 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert the existing nine hundred ninety-six thousand (996,000) class B ordinary shares, one thousand (1,000) class B1 shares, one thousand (1,000) class B2 shares, one thousand (1,000) class B3 shares and one thousand (1,000) class B4 shares into respectively existing nine hundred ninety-six thousand (996,000) class A shares, one thousand (1,000) class A1 shares, one thousand (1,000) class A2 shares, one thousand (1,000) class A3 shares and one thousand (1,000) class A4.

As a consequence, the share capital of the Company shall be composed of one million nine hundred ninety-two thousand (1,992,000) class A ordinary shares, two thousand (2,000) class A1 shares, two thousand (2,000) class A2 shares, two thousand (2,000) class A3 shares and two thousand (2,000) class A4 shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred eighty thousand United States dollars (USD 9,980,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to ten million United States dollars (USD 10,000,000.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue four hundred ninety-seven million nine hundred ninety-six thousand (497,996,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class A1 shares, one thousand (1,000) new class A2 shares, one thousand (1,000) new class A3 shares, one thousand (1,000) new class A4 shares, four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) new class B ordinary shares, three thousand (3,000) new class B1 shares, three thousand (3,000) new class B2 shares, three thousand (3,000) new class B3 shares and three thousand (3,000) new class B4 shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe four hundred ninety-seven million nine hundred ninety-six thousand (497,996,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class A1 shares, one thousand (1,000) new class A2 shares, one thousand (1,000) new class A3 shares and one thousand (1,000) new class A4 shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million sixty-three thousand two hundred ninety-five United States dollars and seventy-three cent (USD 35,063,295.73) and to make payment in full for such new shares by:

- a contribution in kind consisting of (i) forty-eight thousand six hundred thirty-eight (48,638) shares held by the Shareholder in Crystal Nordic A/S, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Tuborg Havnevej 15, 2900 Hellerup, Denmark, and registered with the company register of Denmark under number (CVR no.) 37369306 and (ii) claims held by the Shareholder against Crystal Nordic A/S (the "Contribution in Kind 1"); and

- a contribution in cash in an amount of two million three hundred sixty-thousand three hundred forty United States dollars and seventy-four cent (USD 2,360,340.74) (the "Contribution in Cash 1").

The Contribution in Kind 1 represents a value in aggregate amount of thirty-seven million six hundred eighty-two thousand nine hundred fifty-four United States dollars ninety-nine cent (USD 37,682,954.99).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind 1 has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 1 to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, dated 1 February 2016 and signed by Sophie Mitchell, réviseur d'entreprises agréé, wherein the Contribution in Kind 1 is described and valued (the "Report 1").

The conclusions of the Report 1 read as follows:

“Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution by Harbour LuxCo S.à r.l. is not at least equal to the number and nominal value of four hundred sixty-eight million six hundred forty-five thousand five hundred thirty-one (468,645,531) Issued Class A Shares with a nominal value of USD 0,01 each plus a share premium of USD 32,996,499.68.”

(ii) Crystal Holding LLC, a limited liability company governed by the laws of the Marshall Islands, having its registered offices at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH96960, Marshall Islands, and registered with the Republic of the Marshall Islands under registration number 962577 (the “Subscriber”),

represented by Mrs. Khadigea Klingele, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 1 February 2016,

which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) new class B ordinary shares, three thousand (3,000) new class B1 shares, three thousand (3,000) new class B2 shares, three thousand (3,000) new class B3 shares and three thousand (3,000) new class B4 shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of thirty four million eight hundred eighty one thousand five hundred thirty four United States dollars and twenty-eight cent (USD 34,881,534.28) and to make payment in full for such new shares by:

- a contribution in kind consisting of (i) ten thousand five hundred sixty-eight (10,568) shares held by the Subscriber in Crystal Nordic Shipowning K/S, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Tuborg Havnevej 15, 2900 Hellerup and registered with the company register of Denmark under number (CVR no.) 37371548 (the “Contribution in Kind 2”); and

- a contribution in cash in an amount of three million seven hundred sixty four thousand nine hundred fifty-nine United States dollars and seventy-three cent (USD 3,764,959.73) (the “Contribution in Cash 2”).

The Contribution in Kind 2 represents a value in aggregate amount of thirty-six million one hundred sixteen thousand five hundred seventy-four United States dollars and fifty-five cent (USD 36,116,574.55).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind 2 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 2 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 2 to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, dated 1 February 2016 and signed by Sophie Mitchell, réviseur d’entreprises agréé, wherein the Contribution in Kind 2 is described and valued (the “Report 2”).

The conclusions of the Report 2 read as follows:

“Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution by Crystal Holding LLC is not at least equal to the number and nominal value of four hundred fifty-two million seven hundred ninety-eight thousand two hundred and nine (452.798.209) Issued Class B Shares with a nominal value of USD 0,01 each plus a share premium of USD 31.588.592,46.”

The amount of six million one hundred twenty-five thousand three hundred United States dollars and forty-seven cent (USD 6,125,300.47) corresponding to the aggregate amount of the Contribution in Cash 1 and the Contribution in Cash 2 was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the resignations of Michiel KRAMER and Mats EKLUND as managers with immediate effect, and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the extraordinary general meeting of shareholders will approve the next annual accounts.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to requalify Thomas SONNENBERG as class A manager and Antonis TZANETIS as class B manager of the Company with immediate effect.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to appoint with immediate effect and for an unlimited duration in replacement of the resigning managers:

- Terje ASKVIG, born on 22 June 1964 in Oslo, Norway, residing professionally at Olav Vs Gate 1 (9th Floor), Oslo 0161, Norway, as class A manager; and
- Frederik RYE-FLORENTZ, born on 5 November 1980 in Oslo, Norway, residing professionally at 139 Piccadilly, London W1J 7NU, United Kingdom, as class B manager.

Eighth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company without amending the corporate object clause of the Company.

Such articles of association shall forthwith read as follows:

“Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Crystal Nordic Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at ten million United States dollars (USD 10,000,000,-) divided into:

- four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
- four hundred ninety-nine million nine hundred eighty-eight thousand (499,988,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares" and, together with the Class A Ordinary Shares, the "Ordinary Shares");
- three thousand (3,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- three thousand (3,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares", and, together with the Class A1 Shares, the "Class 1 Shares");
- three thousand (3,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares");

- three thousand (3,000) class B2 shares (the "Class B2 Shares", and, together with the Class A2 Shares, the "Class 2 Shares");
- three thousand (3,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- three thousand (3,000) class B3 shares (the "Class B3 Shares", and, together with the Class A3 Shares, the "Class 3 Shares");
- three thousand (3,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"); and
- three thousand (3,000) class B4 shares (the "Class B4 Shares", and, together with the Class A4 Shares, the "Class 4 Shares"),

with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The Class A Ordinary Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares and the Class A4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class A Shares".

The Class B Ordinary Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares and the Class B4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class B Shares".

The Class A Shares and the Class B Shares are hereinafter collectively referred to as the "shares".

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may not be transferred unless otherwise permitted under any shareholders' agreement entered into from time to time between the Company and its shareholders. Transfer restrictions, rights and obligations (including, without limitation, rights of first offer, pre-emption, tag-along and/or drag-along) under any shareholders' agreement entered into or adhered to from time to time between the Company and its shareholders shall apply. Transfers of shares or acts in breach of these Articles of Incorporation or any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time shall not be enforceable towards the Company. Any transfer of shares to non-shareholders will require the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 4 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

Managers shall be appointed by a resolution of the shareholder(s) based on nominations made by the shareholders as follows: each shareholder holding in full at least twenty-five per cent (25%) of the shares of the Company shall be entitled, by notice in writing to the Company and each other shareholder, to nominate one Manager for appointment.

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two (2) Manager(s) if more than one (1) Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary"). The Chairman shall not have a casting vote.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any of its members so requires.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least fourteenth (14) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

No action shall be taken or resolution passed by the Board of Managers in matters which may either request a shareholders' pre approval or specific majority approval by the Board of Managers as per any shareholders' agreement entered into from time to time between the Company and its shareholders.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, pro-

vided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single

document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation, the Laws or any shareholders' agreement entered into or adhered to from time to time between the Company and its shareholders, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing at least half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect a scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share; then,

- each Class 1 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share; then,

- each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share; then,

- each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share; then,

- each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"), and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse numerical order (starting from the Class 4 Shares until the Class 1 Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by at least half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was Mondorf-les-Bains, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de février,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Nordic Tankers LuxCo S.à r.l. (anciennement dénommée Harbour LuxCo S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante-et-un mille quatre cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quatre cents (USD 61.408,84), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159677 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Khadigea Klingele, juriste, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} février 2016.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Crystal Nordic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202757 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion des neuf-cent quatre-vingt-seize mille (996.000) parts sociales ordinaires de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie B1, mille (1.000) parts sociales de catégorie B2, mille (1.000) parts sociales de catégorie B3 et mille (1.000) parts sociales de catégorie B4 existantes en neuf-cent quatre-vingt-seize mille (996.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) parts sociales de catégorie A3 et mille (1.000) parts sociales de catégorie A4.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf millions neuf cent quatre-vingt-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 9.980.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à dix millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-).

3 Émission de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (497.996.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B1, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B3 et trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de:

(i) quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (497.996.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-treize cents (USD 35.063.295,73) par Nordic Tankers LuxCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature et un apport en numéraire; et

(ii) quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B1, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B3 et trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-huit cents (USD 34.881.534,28) par Crystal Holding LLC et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature et un apport en numéraire.

5 Confirmation de la démission de Michiel KRAMER et Mats EKLUND en tant que gérants avec effet immédiat, et décision de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions dans la mesure permise par la loi et de décider à nouveau de telle décharge au moment de l'approbation des prochains comptes annuels par l'assemblée générale des associés.

6 Requalification de Thomas SONNENBERG en tant que gérant de catégorie A et Antonis TZANETIS en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat.

7 Nomination de Terje ASKVIG en tant que nouveau gérant de catégorie A et Frederik RYE-FLORENTZ en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement des gérants ayant démissionné.

8 Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social de la Société.

9 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé convertir les neuf-cent quatre-vingt-seize mille (996.000) parts sociales ordinaires de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie B1, mille (1.000) parts sociales de catégorie B2, mille (1.000) parts sociales de catégorie B3 et mille (1.000) parts sociales de catégorie B4 existantes en neuf-cent quatre-vingt-seize mille (996.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) parts sociales de catégorie A3 et mille (1.000) parts sociales de catégorie A4.

En conséquence, le capital social de la Société est composé d'un million neuf cent quatre-vingt-douze mille (1.992.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A1, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A2, deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A3 et deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A4.

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions neuf cent quatre-vingt-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 9.980.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à dix millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (497.996.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B1, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B3 et trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire aux quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (497.996.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3 et mille (1.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-treize cents (USD 35.063.295,73) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par:

- un apport en nature consistant en (i) quarante-huit mille six cent trente-huit (48.638) parts sociales détenues par l'Associé dans Crystal Nordic A/S, une société régie par les lois du Danemark, ayant son siège social au Tuborg Havnevej 15, 2900 Hellerup, Danemark, et immatriculée au registre des sociétés du Danemark sous le numéro (numéro CVR) 37369306 et (ii) des créances détenues par l'Associé contre Crystal Nordic A/S (l'«Apport en Nature 1»); et

- un apport en numéraire d'un montant de deux millions trois cent soixante mille trois cent quarante dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-quatorze cents (USD 2.360.340,74) (l'«Apport en Numéraire 1»).

L'Apport en Nature 1 représente un montant total de trente-sept millions six cent quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-quatre dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 37.682.954,99).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature 1 a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport en Nature 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 1 à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, daté au 1 février 2016 et signé par Sophie Mitchell, réviseur d'entreprises agréé, dans lequel l'Apport en Nature 1 est décrit et évalué (le «Rapport 1»).

Les conclusions du Rapport 1 sont les suivantes:

«Sur base des procédures appliquées tel que décrites ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous fait croire que la valeur de l'Apport par Harbour LuxCo S.à r.l. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre cent soixante huit million six cent quarante cinq mille cinq cent trente et une (468.645.531) Parts Sociales de Catégorie A Émises d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, y compris une prime d'émission de USD 32,996,499.68.»

(ii) Crystal Holding LLC, une société régie par le droit des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH96960, Marshall Islands, et immatriculée auprès de la République des îles Marshall sous le numéro 962577 (le «Souscripteur»),

représenté par Madame Khadigea Klingele, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} février 2016,

qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B1, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B2, trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B3 et trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de catégorie B4, d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-huit cents (USD 34.881.534,28) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par:

- un apport en nature consistant en dix mille cinq cent soixante-huit (10.568) actions détenues par le Souscripteur dans Crystal Nordic Shipowning K/S, une société régie par les lois du Danemark, ayant son siège social à Tuborg Havnevej 15, 2900 Hellerup, Danemark, et immatriculée au registre des sociétés du Danemark sous le numéro (numéro CVR) 37371548 (l'«Apport en Nature 2»); et,

- un apport en numéraire pour un montant de trois millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-treize cents (USD 3.764.959,73) (l'«Apport en Numéraire 2»).

L'Apport en Nature 2 représente un montant total de trente-six millions cent seize mille cinq cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 36.116.574,55).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature 2 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 2 à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé, daté au 1 février 2016 et signé par Sophie Mitchell, réviseur d'entreprises agréé, dans lequel l'Apport en Nature 2 est décrit et évalué (le «Rapport 2»).

Les conclusions du Rapport 2 sont les suivantes:

«Sur base des procédures appliquées tel que décrites ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous fait croire que la valeur de l'Apport par Crystal Holding LLC ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre cent cinquante-deux million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent neuf (452.798.209) Parts Sociales de Catégorie B Émises d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, y compris une prime d'émission de USD 31,588,592.46.» Le montant de six millions cent vingt-cinq mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 6.125.300,47) correspondant à la somme de l'Apport en Numéraire 1 et l'Apport en Numéraire 2 a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé décide de confirmer les démissions de Michiel KRAMER et Mats EKLUND en tant que gérants avec effet immédiat, et a décidé de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions dans la mesure permise par la loi et de décider à nouveau de telle décharge au moment de l'approbation des prochains comptes annuels par l'assemblée générale des associés.

Sixième résolution

L'Associé décide de requalifier Thomas SONNENBERG en tant que gérant de catégorie A et Antonis TZANETIS en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Associé a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement des gérants ayant démissionné:

- Terje ASKVIK, né le 22 juin 1964 à Oslo, Norvège, résidant professionnellement à Olav Vs Gate 1 (9th Floor), Oslo 0161, Norvège, en tant que nouveau gérant de catégorie A; et
- Frederik RYE-FLORENTZ, né le 5 novembre 1980 à Oslo, Norvège, résidant professionnellement à 139 Piccadilly, Londres W1J 7NU, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie B.

Huitième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société sans modifier la clause d'objet social de la Société.

Lesdits statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Crystal Nordic Holding S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (incluant l'administration, la gestion et le développement) et la disposition de garanties et intérêts au Luxembourg et/ou à l'étranger, entreprenant en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société n'agit pas en tant que fonds d'investissement alternatifs comme défini dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 concernant les Managers des Fonds d'Investissement Alternatifs et ne poursuit pas une autre activité qui serait sujette à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas (directement ou indirectement) activement ses parts sociales ou autres titres négociables à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) divisé en:

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);
- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille (499.988.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les «Parts Sociales Ordinaires»;
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»);

- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1» et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les «Parts Sociales de Catégorie 1»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2» et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A2, les «Parts Sociales de Catégorie 2»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B 3» et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A3, les «Parts Sociales de Catégorie 3»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»);
- trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4» et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A4, les «Parts Sociales de Catégorie 4»),
ayant chacune une valeur nominale d'un cent (USD 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie A4 sont ci-après ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A».

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3 et les Parts Sociales de Catégorie B4 sont ci-après ensemble dénommées les «Parts Sociales de Catégorie B».

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont ci-après ensemble dénommées les «parts sociales». Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Des comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Une telle réserve constitue une réserve distribuable et peut être utilisée notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour l'allocation des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales ne sont pas cessibles entre eux à moins que ceci ne soit permis par un quelconque pacte d'associés conclu de temps à autre entre la Société et ses associés. Les restrictions de transfert, les droits et obligations (incluant, sans restriction, les droits de première offre, de préemption, de sortie, et/ou de retrait) de tout pacte d'associés conclu entre la Société et ses associés ou adhéré de temps à autre entre la Société et ses associés s'appliquent. Les transferts de parts sociales ou agissements en violation des Statuts ou de tout pacte d'associés auquel la Société est partie de temps à autre ne sont pas exécutoires à l'encontre de la Société. Tous transferts de parts sociales à des non-associés requiert une autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie.

En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre numérique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie 4 jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie 1).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables

moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérant(s)»).

Les Gérants seront nommés par résolution de/des associé(s) sur base de nominations faites par les associés comme suit: chaque associé détenant entièrement au moins vingt-cinq pourcent (25%) des parts sociales de la Société sera autorisé, par notice écrite à la Société et à chaque autre associé, de désigner un Gérant pour nomination.

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Cependant, si les Gérants sont qualifiés de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société sera lié envers les parties tierces par signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Le Président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si l'un de ses membres le requiert.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite à la réunion du Conseil de Gérance au moins quatorze (14) jours calendaires avant la réunion du Conseil de Gérance est transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ladite convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Aucune action ne doit être prise ou résolution adoptée par le Conseil de Gérance pour des questions qui requièrent l'approbation préalable des associés ou une majorité spécifique du Conseil de Gérance selon tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre la Société et ses associés.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un (1) Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société peut indemniser les Gérants, agent ou employé, de la Société et, si applicable, leur successeur, exécuteur, administrateur, contre des dommages et dépenses raisonnablement encourus par eux en relation avec leurs actions, poursuites ou procédures par lesquels ils peuvent être parties du fait d'être ou d'avoir été Gérants, agent ou employé, ou, à la demande de la Société, ou tout autre société dans laquelle la Société est l'associé ou le créancier et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemniser, sauf concernant les affaires par lesquelles ils peuvent être finalement redevables pour de telles actions, poursuites ou procédures pour être responsable concernant une grave négligence ou une faute.

En cas de règlement, l'indemnisation doit être fournie seulement concernant les questions couvertes par le règlement et par lequel la Société est conseillée par des conseillers juridiques que la personne à indemniser n'est pas coupable de grave négligence ou de faute.

Ce droit à indemnisation en vertu des Statuts n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, sur avis de convocation conformément aux conditions fixées par les Statuts, les Lois, ou tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre la Société et ses associés, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un (1) Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en décidant de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un pour cent (1%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre numérique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie 4 jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie 1).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par au moins la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société ou pouvant être mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2016. GAC/2016/903. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016065846/1002.

(160028495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 204.041.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 15,000, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) Investor S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law as they are in force from time to time ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have branches, subsidiaries or other offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and

other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let, hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8 and the above provisions of Article 13.9, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31 December 2016 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) S.à r.l.	15,000 Shares
Total:	15,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Marco Herbst, born on 18 June 1972 in Innsbruck (Austria) having his professional address at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom;

- Mr. Gregory Lai, born on 8 March 1979 in Lyon (France), professionally residing at Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom;

- Mrs. Theresa A. Gore, born on 19 March 1964 in New York (USA), residing professionally at 375 Park Avenue, New York, New York 10152, USA;

- Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Xavier Poncelet, born on 5 February 1981 in Arlon (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Bénédicte Faivre, born on 22 December 1980 in Lunéville (France), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmédy (Belgium), residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 15.000, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) Investor S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou

partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature de son Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataires des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux des Gérants peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016 (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint d'VIII pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Clayton, Dubilier & Rice VIII (Finance) S.à r.l.	15.000 Parts Sociales
Total:	15.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) correspondant à un capital de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.- euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Marco Herbst, né le 18 juin 1972 à Innsbruck (Autriche), ayant son adresse professionnelle au Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;

- M. Gregory Lai, né le 8 mars 1979 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;

- Mme Theresa A. Gore, née le 19 mars 1964 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York, New York 10152, USA;

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Xavier Poncelet, né le 5 février 1981 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Bénédicte Faivre, née le 22 décembre 1980 à Lunéville (France), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmédy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069172/533.

(160032154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Quebec, Canada, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch,

having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.663 (hereafter referred to as the “Sole Member”);

duly represented by Me Lydie BEURIOT, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 16, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Gildan Financing, Luxembourg Branch is the Sole Member of Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.797, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1711 on July 28, 2011, and amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on September 24, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3285 on December 8, 2015 (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollars) so as to bring it from its current amount of USD 4,029,000.- (four million twenty-nine thousand US dollars) represented by 19 (nineteen) ordinary units and 4,010 (four thousand and ten) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each to the amount of USD 4,144,000.- (four million one hundred forty-four thousand US dollars) by the issue of 115 (one hundred fifteen) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Subscription and payment of all additional issued MRPS with a share premium attached to the MRPS of USD 11,373,500.- (eleven million three hundred seventy-three thousand five hundred US dollars) and allocation of the amount of USD 11,500.- (eleven thousand five hundred US dollars) to the legal reserve of the Company by the contribution in kind of a claim;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 4,029,000.- (four million twenty-nine thousand US dollars) to the amount of USD 4,144,000.- (four million one hundred forty-four thousand US dollars).

Second resolution

The Sole Member decided to issue 115 (one hundred fifteen) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to USD 11,373,500.- (eleven million three hundred seventy-three thousand five hundred US dollars) and the allocation of an amount of USD 11,500.- (eleven thousand five hundred US dollars) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Lydie BEURIOT acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on December 16, 2015 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 115 (one hundred fifteen) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollars);

- pay a share premium amounting to USD 11,373,500.- (eleven million three hundred seventy-three thousand five hundred US dollars) attached to the MRPS;

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 11,500.- (eleven thousand five hundred US dollars);

by the contribution in kind of a claim, in an aggregate amount of USD 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand US dollars) (hereafter referred to as the “Claim”).

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, excluding any real estate asset, for a total amount of USD 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand US dollars) this Claim being valued by the board of managers

of the Company at the amount of USD 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand US dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Claim.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to be read as follows:

5.1. “The Corporation’s corporate capital is set at four million one hundred forty-four thousand US dollars (USD 4,144,000.-), represented by two (2) classes of units as follows: 19 (nineteen) ordinary units (hereinafter referred to as the “Ordinary Units”) and 4,125 (four thousand one hundred twenty-five) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “Units” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 4,700.- (four thousand seven hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand US dollars) is valued at EUR 10,482,018.54 (ten million four hundred eighty-two thousand eighteen euro fifty-four cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize décembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Québec, Canada, enregistrée auprès de l'Industry Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.663 (ci-après l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Maître Lydie BEURIOT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire:

I. d'acter que Gildan Financing, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.797, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1711 du 28 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 septembre 2015, publié le 8 décembre 2015 sous le numéro 3285 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 4.029.000,- (quatre millions vingt-neuf mille dollars américains) représenté par 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires et 4.010 (quatre mille dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, à un montant de USD 4.144.000,- (quatre millions cent quarante-quatre mille dollars américains) par l'émission de 115 (cent quinze) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables («PPOR») de USD 11.373.500,- (onze millions trois cent soixante-treize mille cinq cent dollars américains) et allocation d'un montant de USD 11.500,- (onze mille cinq cent dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 4.029.000,- (quatre millions vingt-neuf mille dollars américains) à un montant de USD 4.144.000,- (quatre millions cent quarante-quatre mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 115 (cent quinze) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 11.373.500,- (onze millions trois cent soixante-treize mille cinq cent dollars américains) et l'allocation de USD 11.500,- (onze mille cinq cent dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes Maître Lydie BEURIOT, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2015 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 115 (cent quinze) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américains);

- payer une prime d'émission de USD 11.373.500,- (onze millions trois cent soixante-treize mille cinq cent dollars américains);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 11.500,- (onze mille cinq cent dollars américains);
par l'apport en nature de droits à recevoir d'un montant total de USD 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution:

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété des Droits, pour un montant total de USD 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille dollars américains), ces Droits ayant été évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits ont été données au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante-quatre mille dollars américains (USD 4.144.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 19 (dix-neuf) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts» à moins d'une disposition contraire dans les présentes), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quel que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 4.700,- (quatre mille sept cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 10.482.018,54 (dix millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dix-huit euros cinquante-quatre cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 40593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076503/196.

(160041679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076540/10.

(160041588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Quebec, Canada, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.663 (hereafter referred to as the "Sole Member");

represented by Me Lydie BEURIOT, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 21, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

I. Gildan Financing, Luxembourg Branch is the Sole Member of Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Page 1 Companies Register under the number B 160.797, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1711 on July 28, 2011, and amended for the last

time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Limitation of the voting rights of the MRPS and amendment of articles 5.1, 5.6 (iii), 5.7 (i) and 14.4 of the articles of incorporation of the Corporation accordingly;

2. Any other business.

Sole resolution

The Sole Member resolved to limit the voting rights of the MRPS and to amend accordingly article 5.1, 5.6 (iii), 5.7 (i) and 14.4 of the articles of incorporation of the Corporation to be read as follows:

“ **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at four million one hundred forty-four thousand US dollars (USD 4,144,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: 19 (nineteen) ordinary shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares”) and 4,125 (four thousand one hundred twenty-five) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

5.6.

(iii) the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be paid in cash or in kind and will be equal to the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares, increased by the amount of the accrued and unpaid dividend (if any) and the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Share.

5.7. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

14.4. Each Shares entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member. However the MRPS only entitle its holder to voting rights in the following restricted matters:

- (i) the issue of new MRPS,
- (ii) the determination of the dividend rights attached to the MRPS, and
- (iii) amendments to the right to distributions on liquidation of the MRPS

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 850.- (eight hundred fifty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-un décembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Québec, Canada, enregistrée auprès de l'Industry Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.663 (ci-après l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Maître Lydie Beuriot, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire:

I. d'acter que Gildan Financing, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.797, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1711 du 28 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Limitation des droits de votes attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables («PPOR») et modification en conséquence des articles 5.1, 5.6 (iii), 5.7 (i) et 14.4 des statuts de la Société;

2 Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de limiter les droits de votes attachés PPOR et de modifier en conséquence les articles 5.1, 5.6 (iii), 5.7 (i) et 14.4 des statuts de la Société qui se liront désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante-quatre mille représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: dix-neuf (19) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 4,125 (quatre mille cent vingt-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1,000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous.

Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel que déterminé à l'article 14 de ces statuts.».

5.6.

(iii) le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera payé en numéraire ou en nature et sera égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées majoré par le montant de tout dividende dû et non payé (le cas échéant) et prime d'émission (le cas échéant) attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable.

5.7. Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires de certaines ou de toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

14.4. Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique. Cependant les PPOR donnent à son détenteur un droit de vote uniquement dans les domaines suivants:

- l'émission de nouvelles PPOR;
- la détermination du droit aux dividendes attachés aux PPOR et;
- la modification des droits à distribution à la liquidation des PPOR.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 850,- (huit cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076504/139.

(160041679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**HE Gaggenau 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HE Enterprises Lux 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.918.

In the year two thousand and sixteen,
on the sixteenth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“HE Properties S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.956,

duly represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 05 February 2016.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of “HE Enterprises Lux 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198 918 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 July 2015, and the articles of incorporation of which (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 September 2015, number 2535 and page 121662.

The appearing party representing the Company's whole share capital requires the notary to enact the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "HE Enterprises Lux 2 S.à r.l." to "HE Gaggenau 1 S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles, so as to reflect the Company's new name, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Corporate Form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "HE Gaggenau 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his last name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize,
le seize février.

Par Devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«HE Properties S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.956,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 05 février 2016.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est actuellement l'associé unique ("Associé Unique") de «HE Entreprises Lux 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198 918 (la "Société") et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 17 juillet 2015 par le notaire soussigné et dont les statuts (les "Statuts") ont été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 17 septembre 2015, sous le numéro 2535 et page 121662.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la seule résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé décide de changer la dénomination de la Société de "HE Entreprises Lux 2 S.à r.l." en "HE Gaggenau 1 S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci-dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HE Gaggenau 1 S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")"

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2016. Relation: EAC/2016/4237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016076543/86.

(160041757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.222.720,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016076361/10.

(160041499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

En date du 15 février 2016, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Evan Smith, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 29 février 2016;
- Nomination de Mr Stuart Bottomley, né le 28 octobre 1966 à Melton Mowbray, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Fore 1, Fore Business Park, Huskisson Way, Stratford Road, Shirley, Solihull B90 4SS, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commonwealth Luxembourg Holding S.à r.l.

Christiaan F. van Arkel

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016076359/17.

(160041642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Dutch Delight (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 110 S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016076412/13.

(160042060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Finlabo Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.579.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 1^{er} février 2016, de coopter Monsieur Alex Schmitt, avec adresse professionnelle 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en qualité d'Administrateur du Fonds, avec effet immédiat, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du Fonds.

Pour Finlabo Investments SICAV

Référence de publication: 2016080109/12.

(160046436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

SIFI - Société Internationale de Financements et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.699.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085527/10.

(160052528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.
